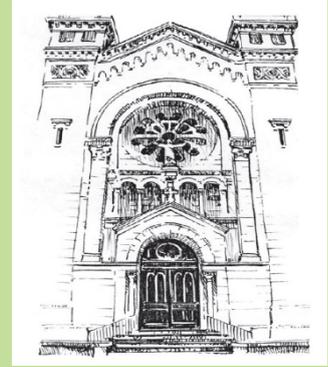




FRATERNITÉ SACERDOTALE

SAINT - PIERRE

DIOCESE DE SAINT-ÉTIENNE



Bulletin de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre dans le diocèse de Saint-Étienne

N°10 – septembre 2022

Chers fidèles,

On m'avait demandé un jour d'aller visiter une personne dans un hospice pour lui porter la communion ; à la seconde visite, ce pensionnaire m'a raconté que tous ses voisins étaient venus le voir pensant qu'il allait bientôt trépasser, pensez donc, il avait reçu la visite d'un prêtre (je ne suis pas très discret avec ma soutane). Il faut croire que dans l'imaginaire collectif, le prêtre passe dans les hôpitaux tel un ange de la mort, cherchant sa prochaine victime. La visite des malades est pourtant un apostolat très consolant puisqu'il ouvre les portes du Ciel ; vous demandez tous les jours à la très Sainte Vierge de prier pour vous maintenant et à l'heure de votre mort et lorsque cette heure arrive, vous ne voulez plus appeler le prêtre. « Vous comprenez, Monsieur l'abbé, si maman vous voit arriver, elle va comprendre que sa fin approche, et ça la fera mourir », comme si elle allait survivre sans la visite du prêtre. On appelle le médecin en urgence, mais on craint d'appeler le prêtre, curieuse vision des priorités.

La question est donc de savoir qui peut recevoir ce sacrement et quand ?

À la première question, le Compendium du catéchisme de l'Église catholique dit : « *Tout fidèle peut le recevoir lorsqu'il commence à se trouver en danger de mort en raison de la maladie ou de son âge. Le même fidèle peut le recevoir de nouveau plusieurs fois, si l'on constate une aggravation de la maladie ou dans le cas d'une autre maladie grave. La célébration du sacrement doit être précédée, si possible, de la confession individuelle du malade.* » Pour recevoir le sacrement de l'extrême-onction, il faut donc être malade d'une maladie grave qui conduit à la mort, quel que soit le stade de la maladie. Votre médecin vous annonce que vous avez un cancer et que vous n'en avez plus que pour un an, vous pouvez dès maintenant recevoir le sacrement des malades, il n'est pas nécessaire d'attendre que vous soyez à la dernière extrémité. Ou alors, votre âge fait que vous approchez de la mort, le corps est usé de toutes parts et la moindre infection

prend des proportions dramatiques, vous pouvez alors recevoir le sacrement de l'extrême-onction.

À la deuxième question, quand ? Le terme extrême-onction peut laisser à penser qu'il faut le recevoir à la dernière extrémité, d'aucuns lui préfèrent donc le nom de sacrement des malades. Le recevoir au dernier moment n'est pas la pensée de l'Église, voilà par exemple ce qu'enseigne le catéchisme du concile de Trente : « *Ce Sacrement a été institué pour servir de remède non seulement à l'âme, mais aussi au corps. Or il n'y a que les malades qui aient besoin de remèdes ; et par conséquent on ne doit administrer ce Sacrement qu'à ceux qui sont dangereusement malades et pour lesquels on peut craindre que le dernier jour soit proche. C'est cependant une faute très grande de ne donner l'Extrême-Onction au malade qu'au moment où tout espoir de guérison est perdu, et où la vie semble déjà l'abandonner avec l'usage de sa raison et de ses sens. Car il est certain que la grâce communiquée par ce Sacrement est beaucoup plus abondante, lorsque le malade possède encore, en le recevant, sa raison pleine et entière, et qu'il peut encore exciter en lui une Foi vive et une Religion sincère* ». Le catéchisme du Concile de Trente applique à l'extrême-onction une règle commune aux sacrements : leur effet pour la sanctification du chrétien dépend des dispositions du sujet qui le reçoit : nous communions tous au même Jésus-Christ à la messe et pourtant la communion aura des effets plus ou moins importants sur notre âme en fonction de nos dispositions au moment de la communion – d'où l'importance de la participation active à la messe pour se préparer à la communion sacramentelle. Il en va de même pour l'extrême-onction, elle aura de plus grands effets sur notre âme et notre corps si nous la recevons en étant lucides ou dans le coma. Le rituel sacramentel n'est pas un rituel magique, une partie de son efficacité dépend de l'attitude du fidèle qui le reçoit. Nous avons tous fait l'expérience d'une bonne confession suivie de bonnes résolutions à l'occasion d'une retraite ou d'un pèlerinage.

L'extrême-onction fait-elle mourir ? C'est peu probable, mais une chose est certaine, elle apporte la paix de l'âme. Ce fruit de l'extrême-onction est souvent oublié par les proches qui craignent d'effrayer le malade qui ne se rendrait pas compte de sa situation ? Voire ! Ne craignez pas de faire appel au prêtre pour assister les malades et les mourants de votre famille. Le Christ a donné à son Église un puissant moyen pour munir le malade au moment suprême, il serait dommage de le négliger et priver le chrétien de la paix avec son Seigneur pour chanter son *Nunc Dimittis*.

Actes de catholicité

A été honorée de la sépulture ecclésiastique :

❖ Monsieur Antoine Pozzetto le 26 juillet 2022.

Annonces mensuelles

- ❖ **Pendant les vacances d'été (du 27 juin au 4 septembre), pas de messe le matin à 07h30 ni le dimanche soir à 19h (pas de vêpres non plus).**
- ❖ **Reprise des horaires de l'année scolaire pour les messes le lundi 5 septembre. A partir du 12 septembre, il y aura une permanence à la chapelle du lundi au samedi de 15h à 18h30.**
- ❖ **Samedi 10 septembre** : de 9h30 à 10h30 - réunion pour les inscriptions du catéchisme.
- ❖ **Mercredi 14 septembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes : les sacrements, suite et fin.
- ❖ **Samedi 17 septembre** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 24 septembre** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Du 23 septembre au 1 octobre** : récitation de la neuvaine suivie d'une nuit d'adoration (**nuit du samedi au dimanche de 20h à 8h**) pour le renouvellement de la consécration la chapelle au Cœur Immaculé de Marie.
- ❖ **Du 30 septembre au 5 octobre** : retraite annuelle de monsieur l'abbé Perrel.

Neuvaine : Renouvellement de la consécration de la chapelle au Cœur Immaculé de Marie

A reciter du 23 septembre au 1 octobre suivie d'une nuit d'adoration du 1^{er} au 2 octobre de 20h à 8h.

1 Pater et 3 Ave

Mon âme exalte le Seigneur, Exulte mon esprit en Dieu, mon Sauveur.

Il s'est penché sur son humble servante ; désormais tous les âges me diront bienheureuse.

Le Puissant fit pour moi des merveilles : Saint est son nom !

Son amour s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Déployant la force de son bras, il disperse les superbes.

Il renverse les puissants de leurs trônes, il élève les humbles.

Il comble de biens les affamés, renvoie les riches les mains vides.

Il relève Israël, son serviteur ; il se souvient de son amour,

De la promesse faite à nos pères, en faveur d'Abraham et de sa race, à jamais.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, Maintenant et à jamais, dans les siècles des siècles. Amen.

Oh Marie conçu sans péché, priez pour nous.

Ordo liturgique du mois de septembre 2022

Jeudi 1 septembre, de la Férie (Vert)

Vendredi 2 septembre, St Etienne, *roi et confesseur* (Blanc)

Samedi 3 septembre, St Pie X, *pape et confesseur* (Blanc)

Dimanche 4 septembre, 13^e dimanche après la Pentecôte - 2^e classe (Vert)

Lundi 5 septembre, St Laurent Justinien, *évêque et confesseur* (Blanc)

Mardi 6 septembre, de la Férie (Vert)

Mercredi 7 septembre, de la Férie (Vert)

Jeudi 8 septembre, Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie - 2^e classe (Blanc)

Vendredi 9 septembre, de la Férie (Vert)

Samedi 10 septembre, St Nicolas de Tolentin, *confesseur* (Blanc)

Dimanche 11 septembre, 14^e dimanche après la Pentecôte - 2^e classe (Vert)

Lundi 12 septembre, fête du Saint Nom de Marie (Blanc)

Mardi 13 septembre, de la Férie (Vert)

Mercredi 14 septembre, Exaltation de la Sainte Croix - 2^e classe (Rouge)

Jeudi 15 septembre, Notre Dame des Sept douleurs (Blanc)

Vendredi 16 septembre, Sts Corneille et Cyprien, *pape, évêque et martyrs* (Rouge)

Samedi 17 septembre, de la Ste Vierge le samedi (Blanc)

Dimanche 18 septembre, 15^e dimanche après la Pentecôte - 2^e classe (Vert)

Lundi 19 septembre, St Janvier, *évêque et martyr* (Rouge)

Mardi 20 septembre, de la Férie (Vert)

Mercredi 21 septembre, St Matthieu, *apôtre et évangéliste* (Rouge)

Jeudi 22 septembre, St Thomas de Villeneuve, *évêque et confesseur* (Blanc)

Vendredi 23 septembre, vendredi des Quatre-Temps de septembre (Violet)

Samedi 24 septembre, samedi des Quatre-Temps de septembre (Violet)

Dimanche 25 septembre, Solennité de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus (Blanc)

Lundi 26 septembre, de la Férie (Vert)

Mardi 27 septembre, Sts Côme et Damien, *martyrs* (Rouge)

Mercredi 28 septembre, St Wenceslas, *duc et martyr* (Rouge)

Jeudi 29 septembre, dédicace de St Michel archange - 1^e classe (Blanc)

Vendredi 30 septembre, St Jérôme, *prêtre, confesseur et docteur* (Blanc)

Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Saint-Étienne

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Église : « *les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Église, chacun selon ses possibilités.* (CEC, n°2043)

Pour nous aider : suivez les indications ci-dessous ou allez directement sur : <https://dons.fssp.fr/saint-etienne> :

Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour un don ou un virement régulier à la FSSP Saint Étienne, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

je fais un don ponctuel

- ✓ Je libelle mon chèque à l'ordre de **FSSP St Etienne**
- ✓ Je le dépose à la maison natale de Saint Bernard lors de la quête ou je l'envoie à l'adresse suivante : **FSSP-St Étienne /Chapelle Saint Bernard/9 rue Buisson/42000 Saint-Étienne**

je répartis mon effort sur l'année et fais un don régulier par virement automatique

ORDRE DE VIREMENT

À retourner à votre banque, accompagner d'un RIB

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Titulaire du compte :vous demande de bien vouloir

virer, lede chaque mois, la somme de€

À compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au/...../..... (inclus) sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : FSSP St Etienne – 10 rue Étienne Dolet 42000 Saint-Étienne

CL Bourges BP (07739)

Banque : 30002 Guichet : 03758 – COMPTE : 0000079121K – Clé RIB : 76

IBAN : FR17 3000 2037 5800 0007 9121 K76

BIC : CRLYFRPP

Date et Signature :

Partie à retourner à la Fraternité Saint-Pierre

9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne

Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.

Mr, Mme, Mlle, (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél. :

Courriel :@.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de€

Horaires

À la chapelle Saint Bernard

(9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne)

Messes de semaine :

- **7h30** : Le mardi, mercredi, vendredi et samedi.
- **11h** : Le samedi.
- **18h30** : Du lundi au vendredi.

Messes dominicales :

- **10h30** : Messe chantée.
- **19h** : Messe basse.

Adoration :

- **17h30 – 18h30** : tous les jeudis.

Vêpres :

- **18h** : le dimanche.

Confessions :

- Tous les dimanches avant la messe à partir de 10h.
- Du lundi au samedi de 15h00 à 18h30.

À l'église Saint-Jean-Baptiste

(Rue de l'Église 42520 Bessey)

Messe dominicale :

- **8h30** : tous les dimanches et jours d'obligations.

À l'église Saint-Pierre

(Rue Saint-Pierre 42600 Montbrison)

Messe dominicale :

- **11h** : le 3^e dimanche du mois.

Honoraires de messes : 18 € (neuvaine : 180 € - trentain : 595 €). Veuillez mettre votre honoraire dans une enveloppe, chèque **à l'ordre du célébrant**, en inscrivant clairement l'intention, et en indiquant s'il s'agit d'un vivant ou d'un défunt le cas échéant.

Vos prêtres



Abbé Roch Perrel

06 78 17 49 58

roch@perrel.fr



Abbé Charles Marchand

06 23 73 31 42

abbemarchand@gmail.com



Abbé Bruno Chassagne

04 77 37 08 13

brchassagne@free.fr

Presbytère : Maison Saint Bernard

10, rue Étienne Dolet- 42000 Saint-Etienne

fssp.saintetienne@gmail.com

Tél. : 04 77 41 79 62